



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Émilie LESCUT, Brigitte SARRAZIN

Excusés : Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX

Animateur de séance : Emilie LESCUT

Secrétaire de séance : Ludovic MICHEL

Participants sans voix délibérative : Annick GIRAUD

ORDRE DU JOUR

-Commission Education et Solidarités Locales

- Compte-rendu
- Questions diverses

-Commission CATE

- Compte-rendu
- Mission complémentaire Mr PUIER
- Tarif animateur
- Tarifs 2024 des gîtes de groupes
- Questions diverses

-Commission technique

- Compte-rendu
- Questions diverses

-Suivi des travaux et projets en cours

- Appel à projet du département de Saône-et-Loire
- Questions diverses

-Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

- Voie de délestage du Centre Bourg
- DOO du SCoT
- Acquisitions foncières
- Questions diverses

-ZAER (Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables)

- Réunion publique et modalités de zonage
- Carte du potentiel éolien

-Eau

- Modification du règlement de service (intégration des nouveaux modes de paiement)
- RPQS 2022
- Tarifs eau potable 2024

-Questions budgétaires

- Emprunt panneaux photovoltaïques
- Décision modificative budget
- Prise en charge des dépenses d'investissements en 2024 dans l'attente du vote des budgets
- Vente mobilier
- Questions diverses

-Personnel communal

- Questions diverses

-Questions et informations diverses

- Contrat chargé de communication
- Organigramme
- Téléphonie par internet
- Rénovation des bâtiments publics « Ma commune rénove »
- MFR LAMURE sur AZERGUES : Demande de subvention

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

▪ Compte-rendu

ACCOMPAGNEMENT DES AINÉS

➤ Visites à domicile

Entre octobre et novembre, 20 personnes âgées ont été visitées par le groupe de bénévoles. Trois n'ont pu se rendre disponibles pour cause d'hospitalisation. Les visites reprendront dès janvier.

➤ Colis de Noël

Brigitte SARRAZIN indique qu'il y a quelques difficultés d'organisation en raison de l'indisponibilité de certaines bénévoles. Néanmoins, 18 visites sont programmées en décembre dans 10 EPHAD extérieurs à Matour. L'ensemble des matourins âgés séjournant en dehors de Matour seront honorés.

➤ Nos aînés heureux

Excellente prestation pour le « bien vieillir des séniors » organisée ce 5 décembre à Matour par l'association nos aînés heureux, la Communauté de Communes et la mairie, sur le thème : « rester chez soi grâce aux services à domicile ». Une douzaine de personnes intervenaient pour le SSIAD ; Oxypharm pour la prévention des chutes ; l'ADMR, Groupama, Dom et vie Macon pour l'aménagement du domicile ; le CLIC de Cluny pour le montage d'aides financières ; Index.tv et Ardoiz de la Poste pour que les séniors puissent rester connectés. Une faible participation (10 personnes seulement) malgré une communication tous azimuts.

ECOLES JEUNESSE

➤ Programme Alimentaire Territorial

La dernière rencontre était organisée sur la question des cantines. Il est à noter une grande disparité selon les communes et RPI qui pour certains, cuisine sur place, pour d'autres sont, comme à Matour clients de Bourgogne repas.

Un état des lieux est à envisager, avant de préciser les actions à organiser.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

▪ Compte-rendu

Alain Guerin présente le dernier compte-rendu de la commission Animation - Tourisme - Environnement avec les points essentiels suivants traités :

ANIMATION :

➤ Illumination 8 décembre

Le Conseil municipal se félicite du succès de cette animation, confortée par les activités de l'association de parents d'élèves « la souris verte » et la participation de nombreux habitants de la commune par la pose de lampions qui vient compléter harmonieusement l'apport de la commune

ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS – VŒUX DU MAIRE

L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le dimanche 7 janvier 2024 à 10h30. Le recensement est difficile dans la mesure où il n'y a aucune obligation de se déclarer en mairie lors d'un emménagement. Toute personne dans cette situation est la bienvenue à cet accueil particulier.

Les vœux traditionnels du maire se tiendront le même jour à 11h00

ZONE DE LOISIRS DU PALUET

En dehors des derniers travaux d'aménagement qui restent à réaliser sur la zone, la commission s'est attachée à définir les conditions d'utilisation du minigolf.

Sur proposition de la commission, le conseil décide de l'ouverture du minigolf au printemps, en même temps que l'inauguration officielle de la zone de loisirs du Paluet. D'ici là, la commission formulera des propositions au Conseil pour les conditions d'ouverture, date, délivrance des clubs, durée de la partie, tarif, caution, régie, budget ...

Centre d'Accueil de Groupes

La fréquentation au centre d'accueil de groupe pour l'année 2023 est sensiblement équivalente à celle de l'année 2022, entre 25 et 30 % de fréquentation selon les gîtes. Les niveaux de fréquentation antérieurs n'ont pas été retrouvés et une réflexion sera engagée sur 2024 à ce sujet au sein de la commission avec une proposition de travaux d'embellissement qui fera l'objet d'une discussion lors de la préparation du budget primitif.

MAISON DES PATRIMOINES

➤ Travaux

Compte tenu des conditions climatiques, les derniers travaux à réaliser en façade et dans le parc, hors plantations, sont reportés au printemps.

➤ Muséographie

Afin de poursuivre le travail engagé sur la scénographie il est apparu judicieux de faire appel à l'architecte-muséographe en charge des travaux actuels, monsieur Philippe Pupier pour une mission complémentaire d'assistance à la mise en place de la communication de la maison des patrimoines avec un accompagnement pour la communication, la création d'un livret de visites, la création d'un livret jeu, l'accompagnement pour la mise en place de la boutique et également une assistance à la mise en place d'un sentier pédagogique.

Alain Guérin fait part du devis reçu de monsieur Pupier, agence Rocambole à hauteur de 3825€ HT, devis qu'il propose de valider, ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

➤ Classe environnement

La commission a pris connaissance du travail réalisée par Clarisse, animatrice, auquel elle souscrit parfaitement.

Pour établir les offres, il convient de fixer la rémunération des animateurs prestataires de service.

Le conseil accepte leurs propositions formulées à hauteur de 320€ la journée et 160€ la demi-journée pour les interventions habituelles, classe ou Centres de loisirs à la journée ou demi-journée et 350€ la journée pour le séjour « environnement », compte tenu de la surcharge de travail pour la préparation de ces interventions.

➤ Réseau GRAINE

Alain Guérin fait part à l'assemblée de l'existence d'un réseau intitulé GRAINE (Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement), initié par la région Bourgogne-Franche-Comté qui met en réseau les acteurs qui agissent dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et qui ont la volonté commune d'échanger, de mutualiser leurs connaissances et leurs moyens d'action, pour faire progresser l'EEDD sur le territoire régional.

Il propose à l'assemblée d'adhérer au réseau GRAINE qui paraît en parfait adéquation avec le développement des classes labellisées « environnement » à la maison des patrimoines.

La cotisation annuelle est fixée à 90€.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au réseau GRAINE, moyennant une cotisation annuelle de 90€,
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Tarifs 2024 gîtes de groupe

Annie VOUILLON rapporte le travail de la commission CATE sur l'évolution des tarifs du Centre d'Accueil de Groupe et rappelle la délibération n°127/2023 qui fixe les tarifs des gîtes de groupes pour l'année 2024.

Elle précise qu'il est nécessaire d'apporter des précisions supplémentaires, notamment les tarifs pour une nuit supplémentaire.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission, à l'unanimité,

DELIBERE

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider la proposition de la commission et de fixer l'ensemble des tarifs pour les gîtes de groupe sur les bases suivantes :

Tarifs Gîte Saint-Cyr

	Basse et moyenne saison	Haute saison
Weekend 2 nuits	773,00€	X
Weekend 3 nuits	969,00€	X
Semaine 1 nuit	412,00€	X
Semaine 2 nuits	618,00€	X
Semaine 3 nuits	824,00€	X
Semaine 4 nuits	1030,00€	X
Semaine 5 nuits	1236,00€	X
Semaine entière 6 ou 7 nuits	1648,00€	1854,00€
Nuit supplémentaire	206,00€	265,00€

Tarifs Gîte Grand Roche

	Basse et moyenne saison	Haute saison
Weekend 2 nuits	978,00€	X
Weekend 3 nuits	1225,00€	X
Semaine 1 nuit	515,00€	X
Semaine 2 nuits	772,00€	X
Semaine 3 nuits	1030,00€	X
Semaine 4 nuits	1287,00€	X
Semaine 5 nuits	1545,00€	X
Semaine entière 6 ou 7 nuits	1802,00€	2060,00€
Nuit supplémentaire	257,00€	293,00€

- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Commission technique

▪ Compte-rendu

Patrick CAGNIN présente le compte-rendu de la commission Technique.

➤ **Piscine municipale**

De grosses fuites ont été détectées dans la tuyauterie de la salle des machines ; des devis ont été demandés à Véolia et H2E et les travaux pourraient être programmés en janvier/février.

D'autre part, concernant le bassin, les frais suivants sont à prévoir :

- Carrelage 2 m² soufflés, : 4 m² à démonter par sécurité : 4800 €

- Fond du bassin, joints/résine : 9360 €
- Goulottes de débordement : 21600 €
- Options caillebotis sur tour bassin : 17 000 €
- Système d'analyse : 9500 €
- Grosse grille en fond de bassin : 4250 €

Le projet global représente une somme d'environ 100 000 € qui paraît trop élevé pour le budget communal sans financement.

Des contacts ont été pris avec d'autres collectivités qui semblent rencontrer les mêmes problématiques (année de construction proche) et qui ont déjà entrepris des recherches de financements.

En attendant de possibles financements, il s'agira d'essayer de passer l'année à venir en limitant les pertes d'eau avec un budget restreint d'environ 30 000 € (faire des priorités).

➤ Cinéma

Plusieurs problèmes techniques ont été soulevés au CinéMatour, notamment depuis le changement du nouveau NAS, le chargement des films est difficile. Thierry Michel indique que les fournisseurs sont sollicités pour une remise en état, des réparations ou remplacement de matériels sont à prévoir.

➤ Chaufferie

Thierry Michel indique que l'installation est dérégulée, une première intervention est prévue en visio le 12/12/2023, il conviendra ensuite de remettre en place un protocole qui permettent de conserver l'ensemble des réglages selon la saison est le niveau de sollicitation des chaudières.

➤ Panneau d'affichage

La livraison du nouveau panneau d'affichage est prévue pour le mardi 19 décembre 2023.

➤ Travaux école maternelle

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que la réception provisoire doit avoir lieu le 10 janvier et la réception finale fin janvier. Les locaux devraient être à disposition à partir du 04 mars 2024.

Une réunion a lieu avec les enseignants et le Service Enfance jeunesse, le mardi 19/12 afin de préparer le retour prévu pendant les vacances d'hiver.

▪ Travaux de l'école maternelle : Avenant n°1 au lot n°7

Patrick CAGNIN rappelle à l'assemblée que dans le cadre du marché de la rénovation de l'Ecole Maternelle, la SARL SMPP été attributaire du lot n°7 pour un montant de 173 500€ HT.

Il fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires (ajouts de travaux de plâtrerie) dans l'ALSH et de procéder à la suppression d'une prestation.

Cette modification formera l'avenant n°1 au lot n°7 décomposé comme suit :

Montant initial du marché :

Montant HT	173 500.00 €
TVA 20 %	34 700,00 €
Montant TTC	208 200,00 €

Montant de l'avenant :

		H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C
Plus-Value	1	1 056.00€	211.20€	1 267.20€
	2	2 610.00€	522.00€	3 132.00€
	3	400.00€	80.00€	480.00€
	4	436.80€	87.36€	524.16€
	5	12 060.00€	2 412.00€	14 472.00€
Moins-Value	6	13 110.00€	2 622.00€	15 732.00€
	7	2 452.80€	490.56€	2 943.36€
		1 000€	200.00€	1 200.00€

Nouveau montant du marché :

Montant HT	174 500.00 €
------------	--------------

TVA 20 %	34 900,00 €
Montant TTC	209 400,00 €

Ce nouveau montant représente une évolution du marché de + 0.58%. Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées. Il propose à l'assemblée de retenir cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Patrick CAGNIN, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un avenant n°1 au marché de travaux la rénovation de l'école maternelle, lot n°7 Plâtrerie – lot attribué à la SARL SMPP.
- **ACCEPTE** la décomposition financière de ce lot présenté ci-dessus
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

▪ Suivi des travaux et projets en cours

▪ Appel à projet du Département 71

Le Conseil Municipal décide de présenter deux projets :

➤ **Extension Maison de santé**

Thierry Igonnet rappelle à l'assemblée la décision prise quant à l'étude d'une extension de la maison de santé pluridisciplinaire au vu de sa saturation et de l'ouverture par le département d'une antenne du centre de santé départemental dans ces locaux.

Il fait part à l'assemblée de l'esquisse réalisée par Mme Rouleau, architecte retenue pour cette opération.

Il en ressort que cette extension permettrait en réhaussant le bâtiment existant de bénéficier de 124 m² supplémentaires répartis en 3 bureaux et des locaux annexes pour un coût, à ce stade des études, avoisinant 320 000 €HT de travaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'importance de ce projet pour la commune pour asseoir le développement de cette structure qui rayonne bien au-delà de la commune.

Vu le coût des travaux, une telle opération ne peut voir le jour qu'avec des financements extérieurs à un niveau significatif.

Il indique que le département peut éventuellement soutenir cette opération. Elle apparaît éligible à l'appel à projets du département au titre du volet 5.1 « Maisons de santé pluridisciplinaires et Centres de santé »

Thierry Igonnet propose de retenir la proposition du cabinet d'architecte et de solliciter une aide financière du département de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projet pour l'année 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter du département une aide financière au taux maximum dans le cadre de l'appel à projet Volet 5 – 5.11 – Maisons de santé pluridisciplinaires et Centres de santé, priorité 1.
- **DÉCIDE** d'approuver le projet présenté ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Coût HT travaux : 320 000 €

Financement HT :

Subventions

30.00% Région 96 000 € (en cours d'instruction)

25.00% Département AAP 2024 80 000 € sollicités

Total : 176 000 €

Reste à charge :	144 000 €
45.00% Emprunt :	144 000 €
Total :	320 000 €

- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de cette opération.

➤ **Rénovation de la mairie**

Alain GUÉRIN rappelle à l'assemblée l'étude de faisabilité réalisée pour la rénovation de la mairie et des locaux destinés au public

Il en ressort que cette opération permettrait de réhabiliter près de 486 m² à destination de la mairie et des salles annexes ouvertes au public. **Ces travaux permettront d'aboutir à un niveau de performance de type BBC Performance.**

Il rappelle à l'assemblée que ce projet est primordial pour la commune afin de réaliser des économies d'énergie substantielles et d'accueillir le public dans de meilleures conditions en offrant aux collaborateurs un lieu de travail plus agréable.

Vu le coût des travaux, une telle opération ne peut voir le jour qu'avec des financements extérieurs à un niveau significatif.

Alain Guérin indique que le département peut éventuellement soutenir cette opération. Elle apparaît éligible à l'appel à projets du département au titre du volet 1.1 « Services de proximité du quotidien et transition énergétique des bâtiments »

Il propose de solliciter une aide financière du département de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projet pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain GUÉRIN,

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain GUÉRIN, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter du département une aide financière au taux maximum dans le cadre de l'appel à projet Volet 1 – 1.1 – Bâtiment nécessaires au maintien de la population 1.11 – Bâtiments destinés à recevoir du public, priorité 2.
- **DÉCIDE** d'approuver le projet présenté ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Coût HT : 560 000 €

Financement HT :

Subventions

00.00% ETAT – fond vert (à l'étude)

21.42% Département AAP 2023 120 000 € sollicités

Total : 120 000 €

Reste à charge : 440 000 €

Total : 560 000 €

- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de cette opération.

▪ **Voie de délestage**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'étude de faisabilité d'un itinéraire de délestage établi par le cabinet Monin, géomètre à Cluny, missionné à cet effet.

Cette voie trouverait son origine rue du Matray (accès à La Poste) au niveau de la RD 987 pour aboutir à cette même route départementale à la Croix Mission avec un itinéraire situé au Nord qui emprunte en grande partie le chemin de terre déjà existant à l'ouest.

Il est rappelé que les acquisitions nécessaires ont toutes été réalisées et qu'il s'agit d'un projet à plus ou moins long terme.

Pour répondre aux demandes du cabinet de géomètres, le conseil se déclare plutôt favorable à une voirie de 5 m de large avec un accotement permettant le passage des vélos et piétons, une circulation fluide sans rond-point, la rectification du

virage prononcé situé en dessous de la chaufferie, le raccordement des accès piétons en provenance du CART et de l'école maternelle à cette nouvelle voie, une circulation en sens unique pour la descente vers le CART et une montée comme actuellement déjà à sens unique à la crois Mission.

▪ **Travaux école élémentaire et Mairie :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il devient nécessaire de procéder à la rénovation des bâtiments Mairie et Ecole élémentaire, sur les aspects énergétiques (isolation thermique, opportunité de production photovoltaïque), électrique (mise aux normes), qualité de l'air et sécurité (plan Vigipirate) et que des dispositions sur l'accessibilité du bâtiment doivent être prises ;

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a donc été lancée sous le format d'un marché public à procédure adaptée (Mapa), en vue de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments Mairie et École élémentaire ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au *BOAMP* le 25/09/2023 et fixant la date limite de remise des offres au 27/10/2023 à 12h00 ;

Après analyse de la conformité administrative, les offres ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 55%
- Prix de l'offre : 35%
- Délais : 10%

Quinze entreprises ont déposé une offre et une phase de négociation a été lancée avec les trois premiers candidats. Au terme de celle-ci, il apparaît que la société Figural a obtenu la meilleure note.

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation des bâtiments Mairie et Ecole élémentaire à la société Figural et de son groupement pour un montant de 125 000€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondantes
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

▪ **Acquisitions foncières**

➤ ***AB489 – C482 Propriété Violet***

Alain Guérin fait part aux membres du conseil municipal de l'intérêt qu'il y aurait pour la commune de Matour de se porter acquéreur de la propriété de M. Patrice Violet, terrain situé en zone UB et UL au PLUi de la commune de Matour au lieudit « Les Nonins », cadastrée section AB n° 489 pour 2 496 m² et C 482 pour 5 985 m², à titre de réserve foncière, s'agissant d'une propriété située au cœur du village, propice au développement futur de la commune.

Il précise que M. Violet est prêt à céder cette parcelle libre de toute location d'une surface globale de 8 481 m² pour le prix de 100 000 € (cent mille euros), payable comptant le jour de la signature de l'acte.

Les frais d'acquisition seraient à la charge de la commune.

L'acte serait passé en l'étude de Me Saulnier et Sire à Matour.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain Guérin, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la propriété de M. Patrice Violet, terrain situé en zone UB et UL au PLUi de la commune de Matour au lieudit « Les Nonins », cadastrée section AB n° 489 pour 2 496 m² et C 482 pour 5 985 m², à titre de réserve foncière, s'agissant d'une propriété située au cœur du village, propice au développement futur de la commune, aux conditions suivantes :

Le prix de vente est arrêté à 100 000 €

Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune de Matour

La régularisation sera passée en l'étude de Me Saulnier et Sire, notaires à Matour

- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

➤ **AB88 – propriété Dieumegard**

Alain Guérin fait part également aux membres du conseil municipal de l'intérêt qu'il y aurait pour la commune de Matour de se porter acquéreur d'un jardin, propriété de M. et Mme Dieumegard, terrain situé en zone UA au PLUi de la commune, au lieudit « Au Matray », cadastré section AB n° 88 pour 287m², à titre de réserve foncière, la commune ayant d'autres biens dans le même secteur.

Il précise que M. et Mme Dieumegard sont prêts à céder cette parcelle libre de toute location pour le prix de 4 305€, payable comptant le jour de la signature de l'acte.

Les frais d'acquisition seraient à la charge de la commune et l'acte serait passé en l'étude de Me Saulnier et Sire à Matour.

L'adjoint propose à l'assemblée de retenir ces propositions.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain Guérin, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle en nature de jardin, propriété de M. et Mme Dieumegard, terrain situé en zone UA au PLUi de la commune, au lieudit « Au Matray », cadastré section AB n° 88 pour 287m², à titre de réserve foncière, la commune ayant d'autres biens dans le même secteur aux conditions suivantes :
Le prix de vente est arrêté à 4 305 €
Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune de Matour
La régularisation sera passée en l'étude de Me Saulnier et Sire, notaires à Matour
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

ZAER (Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables)

▪ **Réunion publique et définition d'un plan de zonage**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 novembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 25 novembre 2023 à 10h00. Les conseillers municipaux présents au-delà d'une participation notoirement insuffisante pour pouvoir en tirer les orientations attendues.

Le Maire présente l'objet de cette concertation :

- Possibilité de photovoltaïque au sol sur les délaissés des ZAU ;
- Implantation des méthaniseurs sur le site des exploitations agricoles à plus de 100m des habitations ;
- Possibilité de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques en toiture mais peu d'intérêt, à ce stade, pour l'agrivoltaïque au sol,
- Eolien : trois zones possibles mais le classement d'une grande part de la commune Natura 2000 rendrait très difficile la mise en place de l'éolien.

Le Conseil municipal demande au maire de profiter de la présentation des vœux à la population pour revenir sur le sujet et alerter sur les conséquences d'une absence d'implication individuel et de participation collective. La date du samedi 13 janvier 2024 est retenue pour la réunion du comité de pilotage.

Le Conseil municipal repousse donc sa délibération concernant la délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables à sa séance de janvier ou de février 2024 de façon à ce que la concertation et les échanges puissent prospérer.

Eau

▪ Tarifs eau potable 2024

De nouvelles augmentations sont à prévoir, mais il convient de disposer d'une véritable visibilité grâce aux conclusions du schéma directeur et à l'étude du transfert de compétence à Communauté de Communes au 01/01/2026. Sur proposition de la commission technique, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de l'eau pour 2024 identique à l'année 2023., comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Abonnement annuel	61,00	62,00	63,00	64,00	64,00	65,00	66,00	67,00	68,00	80,00	90,00	90,00
Consommation réelle												
0 à 100m3	1,38	1,41	1,42	1,44	1,44	1,43	1,45	1,47	1,49	1,80	2,00	2,00
101 à 200 m3	1,30	1,33	1,34	1,36	1,36	1,35	1,37	1,39	1,41	1,70	1,80	1,80
201 à 500 m3	1,14	1,16	1,17	1,16	1,19	1,18	1,19	1,21	1,23	1,50	1,70	1,70
> à 500m3	1,07	1,09	1,10	1,12	1,12	1,11	1,15	1,17	1,19	1,40	1,60	1,60
* Frais pour ouverture/fermeture de branchement												
	51,00	52,00	52,00	53,00	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00	65,00	75,00	75,00
* Relève supplémentaire avec déplacement												
	51,00	52,00	52,00	53,00	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00	65,00	70,00	70,00
* Frais de résiliation d'abonnement (fermeture/dépose compteur)												
	107,00	109,00	110,00	112,00	112,00	113,00	113,00	114,00	115,00	135,00	150,00	150,00
* Acompte sur travaux de branchement neuf												
	80% du devis											

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil municipal délibère.

DELIBERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les nouveaux tarifs d'abonnement à l'eau pour l'année 2024 présentés ci-dessus ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

Questions budgétaires

▪ Prise en charge des dépenses d'investissement annuel

Le Maire explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre de l'année N et de pouvoir faire face à toute dépense d'investissement imprévue ou urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget N-1.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire,

DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif Commune de l'année 2024 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2023, soit :
 - o Chapitre 20 : 50 625,00 €
 - o Chapitre 21 : 818 268.25 €
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif Locaux commerciaux de l'année 2024 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2023, soit :
 - o Chapitre 21 : 488 634,00 €

- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif Energie photovoltaïques de l'année 2024 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2023, soit :
 - o Chapitre 21 : 47 000,00 €
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif Eau de l'année 2024 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2023, soit :
 - o Chapitre 21 : 316 992.50 €
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif Chaufferie de l'année 2024 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2023, soit :
 - o Chapitre 21 : 6 250.00 €
- **DIT** que ces crédits pourront être affectés à l'engagement ou au mandatement de toute dépense qui sera considérée, par le Maire ou un Adjoint, en vertu de son caractère imprévu ou urgent, nécessaire au bon fonctionnement communal ;
- **DIT** que les crédits du budget primitif de l'année N-1 ayant été votés au chapitre, l'affectation de ces 25 % sera également appréciée au chapitre.

▪ **Emprunt financement panneaux solaires photovoltaïques**

Patrick Cagnin fait part aux membres du conseil municipal de l'avancée du dossier d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments municipaux, piscine, local technique. Il précise que le besoin de financement s'élève à 145 000 € pour lequel il est proposé d'avoir un recours total à l'emprunt. Il présente les propositions recueillies de quatre banques qui ont accepté de répondre à la consultation engagée : Crédit Mutuel, Banque Populaire, Banque des territoires et Crédit Agricole Centre-Est.

Il propose de retenir la proposition la moins disante pour un financement total de l'investissement qui émane du Crédit Agricole Centre-Est aux conditions suivantes :

Objet : financement d'investissement - panneaux photovoltaïques

Montant du capital emprunté : 145 000 €

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux d'intérêt : 4,15%

Frais de dossier : 145 €

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Patrick Cagnin propose à l'assemblée de retenir ces propositions.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Patrick CAGNIN, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition de Patrick CAGNIN, à l'unanimité :

- **DECIDE** de financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments municipaux, piscine, local technique par un recours à un prêt de 145 000 € couvrant la totalité de l'investissement.
- **DECIDE** de retenir la proposition la moins disante qui émane du Crédit Agricole Centre-Est aux conditions suivantes :
 - Objet : financement d'investissement - panneaux photovoltaïques
 - Montant du capital emprunté : 145 000 €
 - Durée d'amortissement : 180 mois
 - Taux d'intérêt : 4,15%
 - Frais de dossier : 145 €
 - Périodicité retenue : trimestrielle
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ **Budget général - Décision modificative n°3 - Virement de crédit pour abonder le chapitre 012**

Thierry IGONNET propose une modification budgétaire visant à alimenter le chapitre 12, à inscrire au budget général à hauteur de 37 000,00 €, pour abonder le chapitre 012.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget général de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6411	Personnel titulaire	15 000,00	
012 / 6413	Personnel non titulaire	3 000,00	
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 400,00	
012 / 6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	3 600,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement		37 000,00
21 / 21578 / 127	Autre matériel et outillage de voirie		37 000,00
	Total	37 000,00	74 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		37 000,00
	Total	0,00	37 000,00

- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

- **Budget eau 2023 - Décision modificative n°4 - Virement de crédit pour provision facture communauté de commune st Cyr mère boitier**

Thierry IGONNET propose une modification budgétaire visant à alimenter le chapitre 011, à inscrire au budget eau à hauteur de 30 000,00 €, pour mandater la facture de la communauté de commune st Cyr mère boitier.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6378	Autres taxes et redevances	30 000,00 €	
	Total	30 000,00 €	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70111	Ventes d'eau aux abonnés	15 000,00 €	
70 / 70611	Redevance d'assainissement collectif	15 000,00 €	
	Total	30 000,00 €	

- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

Personnel communal

- **Recrutements**

Le Maire indique à l'assemblée que le contrat d'un agent en soutien à l'équipe du temps méridien est renouvelé jusqu'à la fin février.

▪ Questions et informations diverses

▪ Contrat chargée de communication

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire le contrat avec Isabelle BOUVIER-BOILEAU qui se charge de la communication municipale et touristique de Matour (site Internet, réseaux sociaux, etc.) du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 au même montant qu'en 2023 soit 700€ par mois pour le travail effectué.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire,

DELIBERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de reconduire le contrat avec Isabelle BOUVIER-BOILEAU pour 700 € par mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ Demande de subvention

Emilie LESCUT fait part d'une demande de subvention 2024 de la MFR de LAMURE SUR AZERGUES. Après en avoir débattu, le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

▪ Le Maire et les adjoints font part aux membres du conseil de plusieurs informations :

- Présentation du nouvel organigramme des services de la commune
- Rénovation des bâtiments publics « Ma commune rénove »
- Festival des énergies renouvelables (les POTES) aura lieu à Matour en 2024

○ Dates à retenir

Jeudi 14/12 : Réception muséographie de la Maison des Patrimoines avec Mr PUPIER

Jeudi 14/12 : Visite de l'école maternelle

Lundi 18/12 : Réunion école primaire

Mardi 19/12 ; Réunion tourisme et communication

Mardi 19/12 : Réunion école maternelle

Samedi 13/01 : Comité de pilotage des énergies renouvelables

Commission technique	Mardi	02/01	19h00
Commission CATE	Lundi	08/01	20h30
Conseil Municipal	lundi	15/01	20h30
Maire Adjoint SG	Lundi	22/01	20h30
Commission ESL	Lundi	05/02	19h00

Séance levée à 23 h45

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 15 janvier 2024 à 20h30 salle du Conseil Municipal